

Procuration pour transmettre les données des compteurs d'énergie

Données

Je déclare par la présente ma participation:

Nom et adresse du représentant du CA/RCPv :	
Date de participation prévue	

- ☐ **CA** (Communauté d'autoconsommation)
- ☐ **RCPv** (regroupement pour la consommation propre virtuel)

Type de participation

- ☐ **Consommation pure** (Seul achat d'électricité)
- ☐ **Production pure** (Installation de production sans consommation)
- ☐ **Production et consommation** (gérer une installation de production et acheter de l'électricité)

Détails du participant au CA/RCPv (procuration)

Entreprise:	
Prénom/nom de famille:	
Rue/N°:	
Code postal/ville :	
Téléphone:	
E-mail:	
N° de compteur/Point de mesure:	
N° de compteur/Point de mesure¹:	
N° de compteur/Point de mesure¹:	
Puissance de mon système photovoltaïque²:	
Entreprise d'électricité responsable:	

Conditions des participants

- J'ai pris note des termes et conditions de PRIOT AG et je les accepte dans leur intégralité.
- Je suis conscient de mes devoirs envers la représentation du LEG.
- J'ai un système de comptage intelligent ou j'accepte son installation.
- J'accepte le transfert de données via Swissdlex et assume les coûts engagés en lien avec ce transfert.

Informations sur le fournisseur de services de facturation (Personne autorisée)

Entreprise :	PRiOT AG
Rue/N° :	Kirchbergstrasse 190
Code postal/ville :	3400 Burgdorf
Téléphone :	034 402 62 21
E-mail :	info@priot.ch
EIC :	12X-00000020CK-G
Interface de données :	Swisselindex Datahub

Avec ma signature, je confirme les conditions ci-dessus et la légalité de mes informations.

Lieu, date	
Signature	

¹ Peut être laissé vide si vous n'avez qu'un seul compteur. Il peut y avoir plusieurs compteurs si la pompe à chaleur ou le système photovoltaïque possède son propre compteur. Attention : Si vous êtes propriétaire d'un condominium et souhaitez inclure l'électricité générale dans le LEG tout en ayant un appartement dans cet immeuble, alors un formulaire séparé pour l'électricité générale doit être rempli.

² Peut être laissé vide si vous êtes un consommateur pur.